



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 Mai 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	28

Vote
A l'Unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 03/06/2025
Et
Publication du : 03/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 22/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/05/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, M. SIMON Patrice, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, M. MAHÉ Bernard, Mme BELLOT Elisabeth, Mme CANGE Josiane, M. DEPOND Jean-Michel, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MICHELAT Jean-François, Mme SALIS Alexandra, Mme GANNAT Fanny, M. PRIGENT André, Mme DOUCET Denise, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme DESCHAMPS Véronique, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine.

Excusés avec procuration :
M. DUPORT Jean-François à M. COULON François,
M. LINARD Alain à M. TOURATIER Claude,
Mme CHARLET Audrey, à Mme SALIS Alexandra,
Mme BALOCHE Nicole à Mme DUCHESNE Adeline

Absente : Mme LECONTE Catherine

A été nommée secrétaire : Mme PASQUET Christine

2025-046 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les états des restes à réaliser,

Vu les résultats arrêtés, suite à l'approbation du Compte Financier Unique 2024, comme suit :

📄 **Excédent de fonctionnement : 4 282 237,45 €**

📄 **Solde d'exécution positif d'investissement : 185 346,04 €**

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante, suite à l'approbation du compte financier unique, de décider de l'affectation des résultats,

Considérant que la section d'investissement ne nécessite pas de couverture du déficit,

CP

Le Conseil Municipal décide :

- **D'affecter** au budget 2025 l'excédent de fonctionnement de **4 282 237,45 €** en section de fonctionnement (compte 002 en recettes),
- **D'affecter** au budget 2025 le solde d'exécution positif d'investissement de **185 346,04 €** en section d'investissement (compte 001 en recettes).

Adopté à l'Unanimité

- Afférents au Conseil Municipal : 29
- Votants : 28
- Votes POUR : 28
- Vote CONTRE : 0
- Vote ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/06/2025



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Christine PASQUET

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 03/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr